

VILLE DE LEWARDE

Mai 2021

Site internet de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr>

Page Facebook « Ville de Lewarde »

Le mot du Maire

Le mois dernier, comme la législation l'impose, les élus ont voté à une très large majorité (17 voix pour, 2 abstentions) le budget primitif 2021.

Le budget est la véritable colonne vertébrale des actions municipales.

Il fait ici la part belle aux investissements. Ainsi, entre autres, nous poursuivrons les travaux de voiries, d'éclairage public, nous réaliserons des travaux de couverture de la mairie et du presbytère, nous équiperons en matériel informatique le groupe scolaire... il est difficile d'être exhaustif dans les quelques lignes de cet éditorial !

Nous préparons aussi l'avenir en ayant choisi de provisionner une enveloppe financière pour le projet de la réhabilitation de la place des Vésignons.

Quant au fonctionnement, nous avons décidé là encore à une très large majorité, de conserver les mêmes montants pour les associations, véritable vivier des interactions

sociales qui nous manquent tant, et pour les manifestations municipales qui souhaitons-le vivement puissent reprendre rapidement.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de la séance du conseil municipal relatif au vote du budget primitif sur notre site internet.

Ne reste plus qu'à espérer vivement que ce fichu virus s'éloigne pour que toutes ces réalisations se concrétisent le plus vite possible.



Denis MICHALAK,
Maire de Lewarde

Marché mensuel

Les restrictions sanitaires imposées par la préfecture ont eu pour conséquence d'interdire la présence, lors du marché d'avril, des exposants vendant des produits non alimentaires même et de façon surprenante des produits bio d'hygiène ménager pourtant indispensables.

Le marché du 22 mai verra normalement le retour de tous les exposants avec de nouveaux venus ; sous réserve de la validation par les services de la Sous-Préfecture de Douai que nous n'avons pas reçue à l'heure où nous imprimons ce journal.

- **Adamode** : vêtements pour femmes fabriqués uniquement en France et en Europe
- **Les Produits de Mémé Denise** : produits ménagers et d'hygiène 100% naturels, français ou européens, certifiés par différents Eco label. Ces produits apportent une réponse naturelle et écologique. Ils évitent l'emploi des produits chimiques. Ces produits peuvent être achetés en vrac pour une fabrication avec recette à la maison.



Marché aux fleurs et aux plantes



A l'occasion de la fête des mères mais aussi pour votre plaisir, une vente est prévue le samedi 29 mai de 9 h à 12 h, place Elsa Triolet.

M. Bouquet vous invite à découvrir son étalage floral : fleurs coupées, compositions florales, coupes fleuries pour cimetière, plantes de massifs : géraniums, plantes vivaces ... plants de légumes, décorations de jardin, outillage ...

Si cette proposition reçoit un accueil favorable, elle pourra se renouveler.

Commémoration

Le dimanche 25 avril, journée nationale du souvenir de la déportation.

Des gerbes ont été déposées par la municipalité en mémoire des déportés victimes du régime nazi au monument aux morts, place des Martyrs.

Le samedi 8 mai, la traditionnelle cérémonie nationale de commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale a dû comme l'année dernière se dérouler en public restreint cette année.



Monsieur Michalak, Maire et une petite délégation d'élus se sont rendus aux monuments aux morts de la ville. Des membres de la FNACA dont le président M. Plutôt ainsi que des adhérents de l'association du képi au casque présidée par M. Matthieu Cormont ont répondu à l'invitation de la municipalité et ont participé à cette cérémonie commémorative. Madame Madoux, conseillère municipale a lu le message de Madame Darrieusecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants puis les gerbes déposées, un moment de recueillement a été observé.

Fête de la musique

Le 21 juin, en respectant les consignes sanitaires de la préfecture, la municipalité espère qu'elle sera en mesure d'inviter la population à un moment de détente musicale.



Repas

Les Lewardoises et Lewardois âgés d'au moins 65 ans ont pu, être destinataires d'un plateau repas offert par la municipalité.

Le traditionnel repas de fête d'avril, réservé aux aînés, ne pouvait pour la deuxième année consécutive être organisé dans la salle des fêtes. Madame Nina Lahssen, adjointe aux fêtes et cérémonies, épaulée efficacement par la commission municipale qu'elle préside, a organisé les 17 et 24 avril la distribution de plateaux repas au domicile des personnes.

Le traiteur a distribué 373 repas, dont 31 repas payés directement par des conjointes ou conjoints qui n'ont pas encore l'âge requis pour avoir pu bénéficier de ce repas.

Radio club

Monsieur André Léger, adjoint au maire, a représenté la municipalité et est intervenu dans l'émission « Aux bottes d'Ophélie » animée par Ophélie Verse.

Le thème de l'émission : les marchés de Cœur d'Ostrevent (dont celui de notre ville).
A réécouter en replay : *radio club dans les bottes d'Ophélie*



Travaux



Des faîtières du toit de l'école Salengro, victimes de l'usure du temps et des tempêtes, ont été remplacées.

Vous envisagez des travaux. Quelles démarches faire ?

C'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique sur le territoire de notre commune.

Les élus lewardois travaillent actuellement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui sera appliqué dès son élaboration définitive. L'avancée du dossier est fortement perturbée par la difficulté d'organiser les réunions légales obligatoires avec un public conséquent.

De manière générale, avant l'ouverture d'un chantier, il est obligatoire de solliciter et d'obtenir une autorisation d'urbanisme. L'avis de l'architecte des bâtiments de France est demandé afin de préserver une unité architecturale à la commune et ce à cause de la protection légale des monuments historiques dont il faut tenir compte.

Notre commune est dans en presque totalité dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Même des travaux mineurs tels ***des constructions dépourvues de fondation qui ne donnent pas sur la rue ne sont pas forcément dispensés d'autorisation*** : piscine non couverte de moins de 10 m², terrasse de plain-pied, extension ou construction type véranda, car-port de moins de 5 m² d'emprise au sol ...)

Des modifications structurelles dans les habitations (ex : création d'une chambre dans des combles) ***doivent aussi faire l'objet d'un signalement administratif.***

Avant tous travaux, il est donc fortement conseillé de se rapprocher des services administratifs de la mairie afin de respecter la législation en vigueur.

En cas d'absence de demande d'autorisation, une infraction au code de l'urbanisme peut être relevée. L'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation des travaux. L'amende encourue est dans la fourchette de 2 000€ à 6 000€ du mètre carré.

Si des travaux n'ont pas été réalisés dans les règles, une régularisation est possible sous conditions.

Pour tout renseignement, avant d'entreprendre des travaux, contactez la mairie.

Benne

La benne connaissait des signes préoccupants d'usure. Une réparation bienvenue a été effectuée par les services techniques.

La compétence de nos agents a permis de réaliser une économie d'environ 8000€ pour les finances de la ville.



Environnement

Participation citoyenne

Des citoyens répondent positivement à la suggestion de nettoyer à intervalles réguliers une superficie limitée autour de chez eux ou ailleurs.

Cette proposition participative est nécessaire pour le maintien d'un environnement public propre. Elle mobilise la population autour d'une problématique environnementale et citoyenne importante.

Cet investissement permet de combattre la mauvaise habitude qu'ont des personnes de jeter papiers, emballages divers sur la voie publique et pourrait persuader les récalcitrants de s'amender. Espérons-le !

Vous pouvez vous joindre à l'initiative en contactant la mairie : mairie-de-lewarde@orange.fr.

Le fait de vous inscrire et d'indiquer votre périmètre d'action permet d'établir une carte communale du nettoyage citoyen.

Bois de Lewarde

Un champignon parasitaire, la chalarose du frêne, deuxième essence du bois de Lewarde après les châtaigniers, entraîne la mort de l'arbre ce qui augmente le risque de chutes de branches ou d'arbres sans signe préalable.

Selon les sources ONF, il y aurait 1400 arbres malades. Mais il en restera encore quelque 4200 ! L'abattage de 49 arbres et 20 perches (des arbres dont le tronc est inférieur à 30 cm) fait suite à un diagnostic sécuritaire réalisé par l'Office national des forêts (ONF) commandé par Cœur d'Ostrevent. Cette première phase des travaux sera réalisée en fin d'année.



Composteurs

Des composteurs à prix réduit peuvent être commandés au syndicat interarrondissement du traitement des déchets (SIAVED).

Ces composteurs, outre qu'ils permettent de limiter fortement l'impact des déchets dans les poubelles, offrent la possibilité pour les jardiniers d'utiliser un engrais naturel de qualité.

Le service des espaces verts de la mairie utilise le compostage depuis plusieurs années. Pourquoi pas vous ?

Si votre foyer n'est pas encore équipé, n'hésitez pas à retirer un bon de commande en mairie. La commande est limitée à 2 composteurs par foyer au prix de 15 € pour un contenant de 400 litres et de 18 € pour un récipient de 600 litres.



Dépôts sauvages

Malheureusement, il n'est pas rare que des entreprises ou des particuliers sans scrupules déposent leurs déchets dans la nature, le plus souvent à l'abri des regards.

La loi s'est considérablement durcie envers ces délinquants qui sont passibles de très lourdes sanctions financières et même sous la menace d'une fermeture administrative de l'entreprise.

Il est du devoir de chacun de combattre ces agissements. Si vous êtes en présence d'un tel dépôt, il est vous est demandé si c'est possible de faire une photo, de l'envoyer par courriel à : mairie-de-lewarde@orange.fr.

Collecte de mégots

Fumeurs, participez à une action de préservation de la nature.

Déposez vos mégots en sacs étanches en mairie ou utilisez les cendriers muraux mis à votre disposition dans la ville.

Jeu de société

Le jeu « Circino, le chasseur de trésors » sera à disposition du grand public en septembre ou octobre. C'est un jeu de plateau qui invite les participants à une chasse aux trésors à travers le département du Nord.

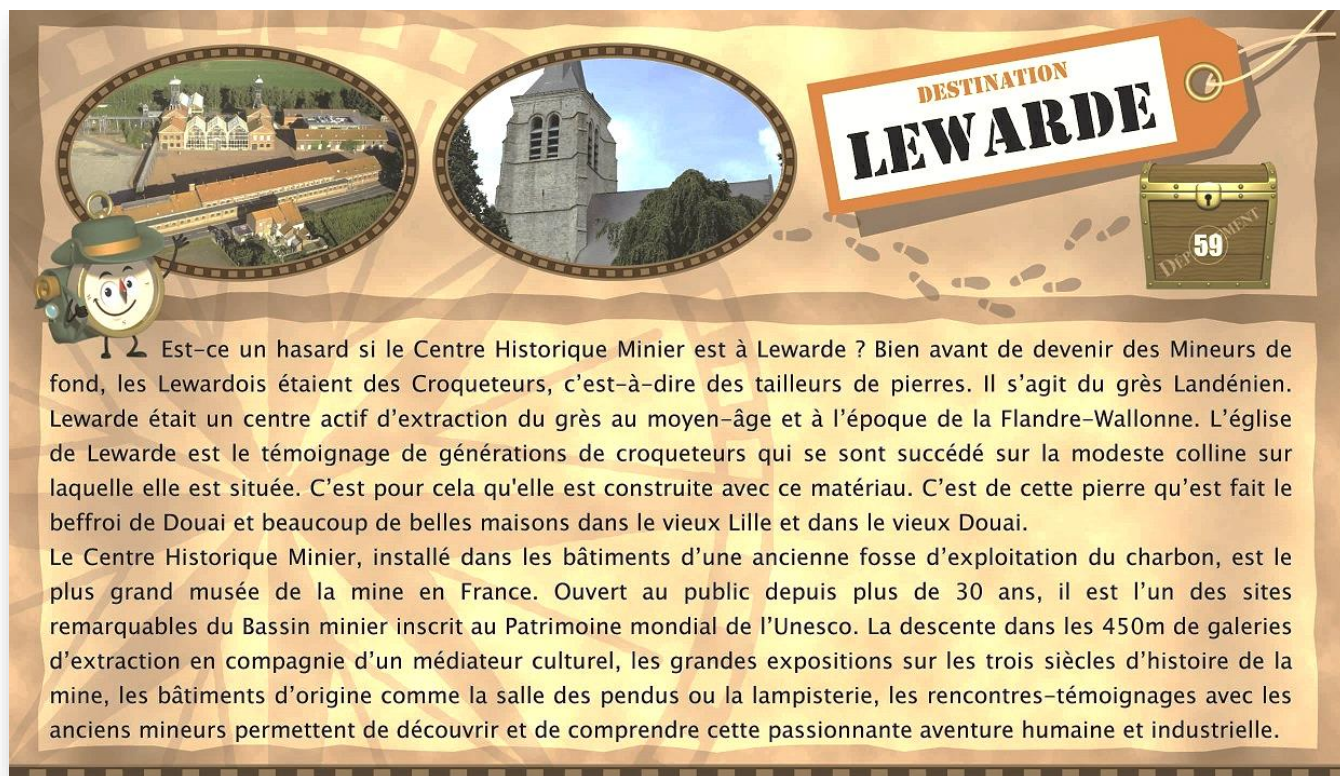
Comme cela a été annoncé dans une édition précédente du journal, la ville de Lewarde a été choisie parmi 36 communes du département par les concepteurs pour apparaître dans ce jeu. Le centre historique minier et l'église y sont mis en valeur.

Ce jeu se joue de 2 à 4 joueurs, il est intergénérationnel et est accessible dès 6 ans.

C'est une proposition de découverte du patrimoine du département ... en jouant.

Qui, enfant, n'a pas rêvé de découvrir un Trésor Mystérieux ? Sur le plateau, 8 coffres mystérieux renfermeront les trésors cachés du Nord.

Il sera possible aux Lewardois d'acquérir ce jeu en fin d'année.



Centre Historique Minier

Sa réouverture est annoncée sous réserve de directives préfectorales futures qui l'empêcherait.

À compter du 5 juin :

- Ouverture pour les groupes sur réservation en semaine sur deux jours : le mardi et le vendredi
- Ouverture pour les individuels tous les week-ends

À compter du 1^{er} juillet : réouverture complète du Centre et un retour, espérons-le, à la normale.

Médical

Vaccination Covid

- **A Gayant expo**, le centre demande des bénévoles qui souhaitent rendre service pour la campagne de vaccination. Une adresse est dédiée : benevolescptsgranddouai@gmail.com ou Dr Saliha GRÉVIN, présidente de la CPTS Grand Douai : sgrevin@icloud.com
Les missions confiées seront de trois ordres :

- accueil et gestion des flux ;
- tri et classement des feuilles de traçabilité patient ;
- permanence au standard téléphonique.

- **A l'hôpital de Somain** : Il est toujours possible pour les personnes qui souhaitent se faire vacciner et ont des difficultés matérielles à s'inscrire de se faire connaître en mairie.

- **A Lewarde** : les médecins et pharmacien assurent la vaccination. Contacter les cabinets ou l'officine.

Grippe aviaire

La Préfecture nous informe que la Belgique est de nouveau touchée par la grippe aviaire et que des volailles ont pu être vendues à des particuliers français.

Aussi, il est demandé aux élus d'attirer l'attention de leurs concitoyens en leur demandant d'être vigilants et de consulter leur vétérinaire au moindre signe évocateur de grippe aviaire.



Demande associative

L'association l'étoile de Lili recherche un local ou un garage à louer (ou à prêter pourquoi pas ?) pour pouvoir stocker les croquettes, litières et des objets à vendre dans les brocantes.

L'association est à but non lucratif et a pour objet la protection des animaux de toutes espèces ainsi que la défense de leurs droits.

Elle s'engage donc à porter assistance aux animaux en situation de détresse, de maltraitance ou d'abandon.

Pour tout contact : Mme Aline Bacquet
animaux.aline@gmail.com
<https://www.facebook.com/assoiletoiledelili>



Nouvel artisan

ENTRETIEN DE SEPULTURES

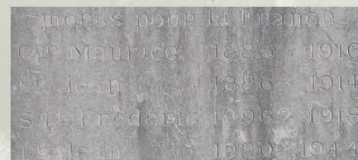
REDONNEZ VIE AUX LETTRES
GRAVEES SUR LA SEPULTURE
DE VOTRE FAMILLE

Remise en peinture
des lettres sur pierres tombales
Anciennes - Modernes



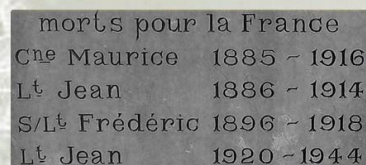
Vous quittez la région?
Vous habitez loin de la sépulture
de votre famille?
Confiez-nous son entretien et
choisissez votre formule sur

www.aalservices.fr



morts pour la France	
Che Maurice	1885 - 1916
Lt Jean	1886 - 1914
S/Lt Frédéric	1896 - 1918
Lt Jean	1920 - 1944

Avant



morts pour la France	
Che Maurice	1885 - 1916
Lt Jean	1886 - 1914
S/Lt Frédéric	1896 - 1918
Lt Jean	1920 - 1944

Après

Peinture professionnelle, respect de la couleur d'origine, prix à la lettre tout compris

Devis gratuit sur simple demande



06 07 61 25 55
www.aalservices.fr

ARNAUD ALAIN LEFEBVRE - N° Siret 831 896 535 000 26 - RCS Douai

Ne pas jeter sur la voie publique I.P.N.S.



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Concours des Jardins Fleuris 2021

Concours des Jardins Fleuris 2021 – Bulletin d'inscription à déposer avant le samedi 19 juin 2021

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Participera au concours dans la catégorie

« Jardins » oui non - « Façades Fleuries » oui non

Si vous pensez être absent(e) le lundi 28 juin, veuillez prendre vos dispositions afin que les membres du jury puissent accéder à votre propriété.

« Je fleuris la maison et la commune s'embellit »

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la municipalité reconduit le concours des jardins fleuris.

En voici son règlement :

Article 1^{er} : Le concours des maisons, jardins et balcons fleuris est ouvert à tous les habitants de la ville. Les personnes désirant s'inscrire sont priées de déposer, en mairie, le coupon réponse ci-dessous ou le faire parvenir par courrier, avant la date limite.

Article 2 : Le jury local, lors de son passage, établira un classement dans chacune des catégories proposées.

Article 3 : L'appréciation du jury sera essentiellement fondée sur la qualité de la décoration florale et l'amélioration du cadre de vie. Le candidat inscrit au concours accepte sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par les membres du jury.

Article 4 : Les résultats du concours seront transmis par courrier. Le palmarès sera également publié dans le bulletin municipal.

Si vous êtes intéressé (e) à concourir, vous voudrez bien déposer le coupon ci-dessous, en mairie, avant le samedi 19 juin 2021.

Les membres de la commission seront heureux de vous rencontrer, à partir de 9H00, le lundi 28 juin 2021, lors de leurs passages.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie de votre contribution à améliorer votre cadre de vie.

Cordialement,

Jean-Claude DUBRUNQUEZ
Responsable des Jardins Fleuris



Denis MICHALAK
Maire de Lewarde,

Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Aux parents des enfants de 5 à 14 ans

Lewarde, le 6 mai 2021

Affaire suivie par Mme Julie STICKER, Directrice Générale des Services

Objet : Sondage accueil de loisirs sans hébergement
Réf : AT-2021-137

Madame, Monsieur,

La ville de Lewarde met en place un accueil de loisirs sans hébergement chaque année au mois de juillet. Cette année, il aura lieu du 7 au 30 juillet 2021 de 10h à 17h30.

L'année dernière, l'accueil de printemps a dû être annulé et celui d'été a été restreint, ne fonctionnant que l'après-midi.

Cette année, notre accueil de printemps a été annulé également. Pour des raisons optimales d'organisation et afin de faciliter le quotidien de tous, la municipalité souhaite donc obtenir votre avis concernant le fonctionnement du centre de cet été et votre désir d'y inscrire votre ou vos enfants, en sachant qu'une garderie sera organisée à partir de 8h pour les parents qui travaillent.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie, ou nous faire un retour par mail à l'adresse : mairie-de-lewarde@wanadoo.fr avant le vendredi 28 mai 2021.

Je reste à votre écoute et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde



Coupon réponse – accueil de loisirs sans hébergement (à retourner avant le 28/05/2021)

Nom : _____
Prénom : _____

☐ Souhaite mettre mon enfant à l'accueil de loisirs de cet été :

☐ La première semaine

☐ La deuxième semaine

☐ La troisième semaine

☐ La quatrième semaine

☐ Ne souhaite pas mettre mon enfant au centre aéré

Signature :